

Informations aux équipes

Championnats suisses Juniors **2025/2026**

Avant-propos

Les Championnats suisses juniors (CHSJ) sont des événements organisés par Swiss Volley (SV). Les CHSJ sont organisés par la Commission de la relève indoor (CRI). Lors de sa réunion du 15.05.2017, la CRI a confié au bureau SV (BSV) la mise en œuvre des CHSJ.

Sur la base du Règlement de volleyball (RV) et des adaptations situationnelles du RV, le Bureau de Swiss Volley (BSV), en concertation avec la Commission de la relève indoor(CRI), publie la directive suivante pour la mise en œuvre des Championnats suisses juniors (CHSJ) de la saison **2024/2025**.

Le document a été réorganisé afin d'en améliorer la compréhension. Seuls les changements de contenu par rapport à la saison 2024/2025 sont marqués en rouge.

Pour une meilleure lisibilité, le présent document utilise le féminin ou le masculin. Sauf indication contraire, les termes utilisés dans ce document pour désigner des personnes s'appliquent à tous les genres.

Contenu

1.	Mode	3
1.1	Règlement, directives et concepts de protection	3
1.2	Règles du jeu	3
1.3	Scoring	3
2.	Dates importantes	3
3.	Déroulement	4
3.1	Inscription	5
3.2	Préparation au tournoi	5
3.3	Sur place	5
3.4	Après le tournoi	6
4.	Frais	7
4.1	Tournois et matchs individuels sans frais de participation	7
4.2	Tournois avec frais d'équipe	7
4.3	Tournois avec frais de participation par personne	7
5.	Compétition	8
5.1	Litiges et non-respect des règles	8
5.2	Composition de l'équipe	8
5.3	Licences	9
5.4	Matériel	9
5.5	Technical Meeting	9
5.6	Jury de compétition	9
5.7	Distinctions	10
5.8	Divers	10
6.	Médias et communication	10
6.1	Wording	11
6.2	Réseaux sociaux	11

1. Mode

Le mode des championnats suisses Juniors (CHSJ) est publié sur le site Internet de Swiss Volley. Le nombre minimal d'équipes par région pouvant se qualifier pour les CHSJ est déterminé par SV sur la base du RV, art. 220. Ceux-ci peuvent être consultés sous ce [lien](#).

Explication du mode de fonctionnement des CHSJ M16

Le CRI autorise, dans la catégorie M16, un champ de participants plus important (48 équipes au maximum) que les équipes définies dans le RV (16) pour les CHSJ. Selon les retours de la communauté du volleyball, davantage de clubs sont intéressés à participer au CHSJ dans les catégories plus jeunes. C'est pourquoi le nombre de participants a été augmenté dans le cadre d'un projet-pilote. Cet essai avait déjà été lancé avec succès lors de la saison 24/25. Les réactions des équipes concernant le mode 24/25 ont été prises en compte dans la conception du mode de la saison 25/26 (tour préliminaire plus grand, moins d'équipes lors de la 1^{ère} journée des CHSJ). A la fin de cette saison, le nouveau mode sera à nouveau évalué et éventuellement adapté.

Participation des clubs nationaux de la relève (CNR) aux CHSJ

En juin 2025, la CRI a décidé que les CNR pourraient participer aux CHSJ avec une équipe par club dans la catégorie M20 ou M23. Il s'agit là d'un compromis entre les exigences des CNR et les retours des clubs participant aux CHSJ.

1.1 Règlement, directives et concepts de protection

Le Règlement de volleyball (RV) [2025/2026](#), y compris les directives du Comité central de Swiss Volley est applicable. Le RV et les directives sont disponibles sur ce [lien](#)

1.2 Règles du jeu

Les règles officielles du volleyball, le RV [2025/2026](#), y compris les directives du CC, sont applicables.

1.3 Scoring

Voir RV art. 32.

2. Dates importantes

Les dates importantes des CHSJ sont définies par la CRI et la CCHI et publiées par SV sur son site web dans le document "[Dates importantes 2025/2026](#)". Toutes les dates définies par la suite sont indiquées dans ce document.

Les associations régionales (AR) coordonnent leurs dates avec ce document (RV, art.251). Selon les AR, il existe différentes possibilités de qualification et donc différentes dates à respecter par les clubs. Des informations sur les dates importantes des régions sont disponibles sur le site web de l'AR concernée.

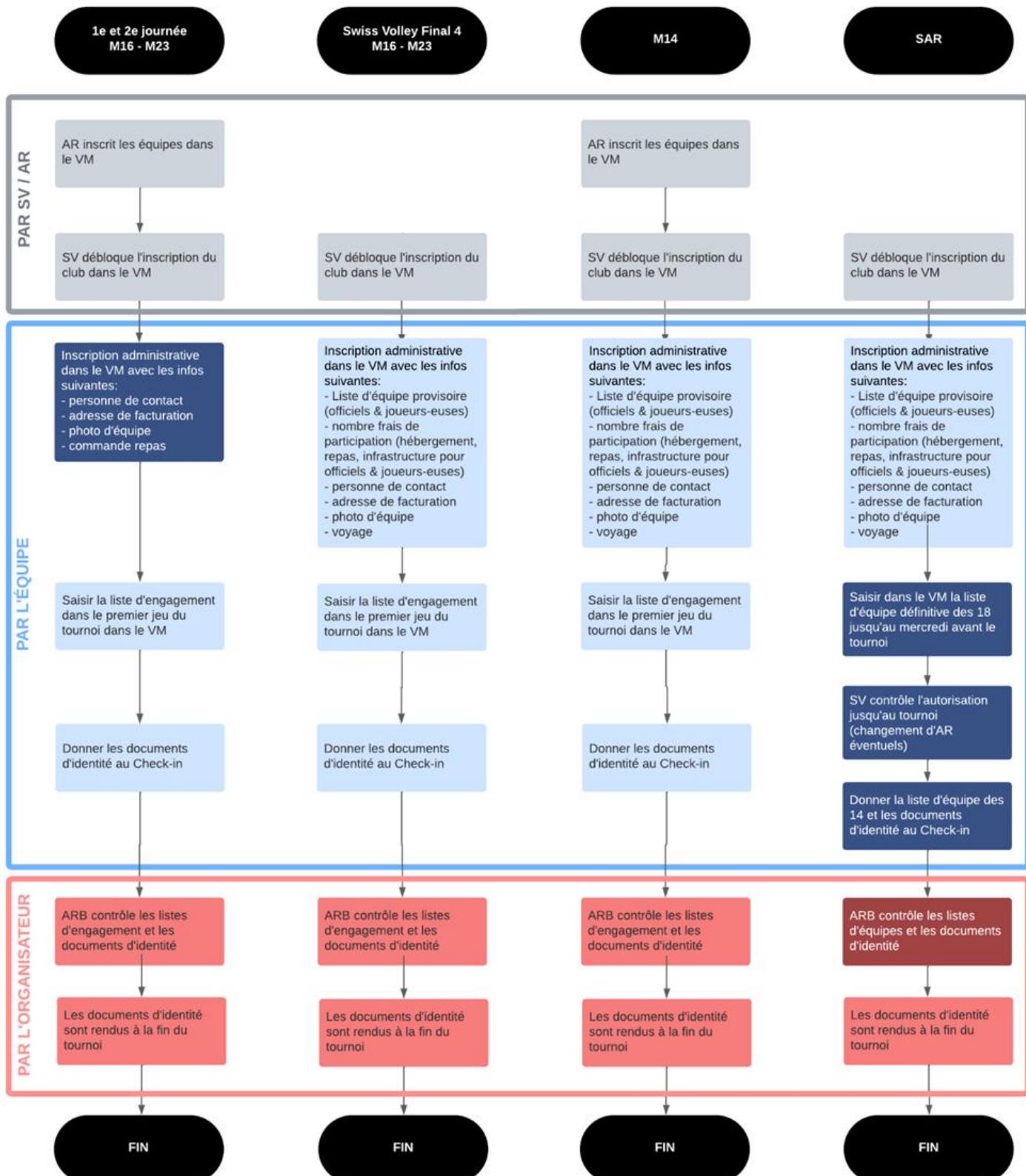
Pour les clubs qualifiés pour les CHSJ, il est important de respecter la date limite d'inscription des équipes (données administratives) à chaque étape des CHSJ.

ATTENTION : Les équipes qui souhaitent participer aux CHSJ doivent tenir compte, lors de la planification de leur saison, du fait que les dates des CHSJ de volleyball et de certains tournois de beach-volley (cups et masters) du Quickline Junior Beach Tour (JBT) peuvent se chevaucher au printemps. Il peut donc arriver que les joueurs/joueuses doivent décider à quelle compétition ils souhaitent participer. La participation à toutes les compétitions ne peut pas être garantie.

3. Déroulement

SV = Swiss Volley
ARB = arbitre

AR = Association régionale
VM = Volleymanager



3.1 Inscription

- L'inscription d'une équipe aux CHSJ se fait auprès de l'AR du club concerné. Une fois la qualification pour les CHSJ réussie, l'AR inscrit ensuite l'équipe auprès de SV pour les tournois nationaux.
- Swiss Volley ouvre l'inscription pour les associations régionales à la date définie. Celles-ci inscrivent dans le VolleyManager les équipes qui se sont qualifiées au niveau régional. Par cette étape, l'AR détermine également l'ordre des équipes en fonction de leur classement lors de la qualification régionale (p. ex. SVRI 1, SVRI 2, etc.).
- Après l'annonce des équipes participantes par l'AR, Swiss Volley désigne à la date définie les clubs qui pourront organiser un tournoi.
- Chaque équipe inscrite au tour préliminaire des CHSJ M16 ou à la 1ère journée des CHSJ (M18-M23) à la date définie est ainsi automatiquement inscrite à la 2ème journée des CHSJ et au Swiss Volley Final 4. Néanmoins, la saisie des données administratives doit être confirmée pour chaque phase supplémentaire des CHSJ jusqu'à la date définie.
- Si une équipe se retire des CHSJ après la date définie et à n'importe quel moment ultérieur, une amende de CHF 1'000.00 est prononcée (RV, VIII.15 catalogue des amendes).

3.2 Préparation au tournoi

3.2.1 Flux d'informations

- Le site web de Swiss Volley sert de plateforme de communication principale.
- Les tournois sont créés dans le VolleyManager et les plans de match sont affichés dans le Game Center.
- L'organisateur envoie aux équipes participantes toutes les informations nécessaires avant le début du tournoi.

3.2.2 Liste d'équipe/d'engagement

- **Tour préliminaire des CHSJ M16**
 - Dans le cas d'un groupe de trois équipes, la liste d'engagement définitive est celle qui a été saisie par le responsable d'équipe dans le VolleyManager au début du premier match. Cette liste d'engagement est automatiquement valable pour le deuxième match. Elle ne peut pas être modifiée entre les deux matchs.
 - Dans le cas de deux matchs aller-retour, la liste d'engagement définitive est celle qui a été saisie par le responsable d'équipe dans le VolleyManager au début de chaque match. La liste d'engagement peut être modifiée entre le match aller et le match retour.
- 1ère et 2ème journées des CHSJ (M16-M23)
Pour chaque jour de tournoi, la liste d'engagement définitive est celle qui a été saisie par le responsable d'équipe dans le VolleyManager au moment du check-in des CHSJ.
- **Swiss Volley Final 4 (M16-M23) et CHSJ M14**
Le club saisit une liste d'équipe provisoire en même temps que l'inscription administrative. Celle-ci est nécessaire à des fins de communication (programme, site Internet, etc.), c'est pourquoi il est possible d'y saisir jusqu'à 18 joueurs/joueuses (M16-M23) ou 12 joueurs/joueuses (M14), les coaches et le reste du staff (physio, médecin). Pour le week-end du tournoi, la liste d'engagement définitive est celle qui a été saisie dans VolleyManager par le responsable d'équipe au moment du check-in des CHSJ. **Les personnes figurant sur la liste d'engagement doivent également figurer sur la liste d'équipe.**
- **CHSJ SAR (M17)**
Comme les SAR sont un regroupement de l'association régionale et non un club à part entière, la fonction de liste d'engagement ne peut pas être utilisée dans le VolleyManager. C'est pourquoi, lors des CHSJ SAR, c'est la liste d'équipe saisie dans VolleyManager lors de l'inscription administrative qui est valable. Lors du check-in, seuls les joueurs/joueuses et les accompagnateurs/trices en plus peuvent être supprimés de la liste d'équipe. Il n'est pas possible d'ajouter de nouvelles personnes !

3.3 Sur place

3.3.1 En général

- Le responsable d'équipe remet les pièces d'identité officielles ou des copies de celles-ci lors du check-in.

- Les cartes d'identité officielles ou leurs copies sont conservées pendant le tournoi par la cheffe-arbitre, dans la catégorie M14 par l'organisateur, et sont remises à l'équipe à la fin du tournoi.
- Avant le premier match, la cheffe-arbitre ou, dans la catégorie M14, l'organisateur, identifie les joueurs/joueuses à l'aide des pièces d'identité officielles ou des copies de celles-ci et les compare à la liste d'engagement signée (catégories M14, M16-M23) ou à la liste d'équipe signée (catégorie SAR).
- **Tous les joueurs/joueuses peuvent changer de numéro de maillot d'un match à l'autre. Pour ce faire, l'entraîneur-e doit inscrire les deux numéros de maillot possibles sur la liste d'engagement dès le check-in. En cas de changement de numéro entre les matchs, le nom complet de la joueuse doit être noté sur la feuille de match.**
- Le rôle de la capitaine et la position de la libéro (catégories SAR, M18-M23) peuvent être redéfinis AVANT le tirage au sort de chaque match (voir RV, art. 75a).
- L'entraîneur-e signe le code de conduite sur place ou remet le code de conduite imprimé et signé lors du check-in.

3.3.2 Tour préliminaire des CHSJ M16 (matchs aller-retour)

- En dérogation aux points ci-dessus, le protocole d'un match de ligue normal s'applique en cas de matchs aller-retour.
- Les responsables d'équipe peuvent adapter la liste d'engagement jusqu'au début du match. Dans ce contexte, le club est responsable de la licence correcte de ses joueurs/joueuses et de la concordance entre la liste d'engagement dans VolleyManager et les indications sur la feuille de match.
- L'équipe recevante inscrit les résultats dans le VolleyManager au maximum 1 heure après la fin du match.

3.3.3 1ère et 2ème journées des CHSJ (M16 - M23) ; Swiss Volley Final 4 (M16 - M23) ;CHSJ M14; Tour préliminaire des CHSJ M16 (groupes de 3)

- Les responsables d'équipe peuvent adapter la liste d'engagement jusqu'au check-in. Cette liste d'engagement est valable pour toute la journée, respectivement tout le week-end, et ne peut plus être modifiée. Le club est responsable de vérifier que ses joueurs/joueuses possèdent une licence correcte.
- La cheffe des arbitres, ou l'organisateur dans la catégorie M14, contrôle la liste d'engagement dans le VolleyManager. Après le contrôle, elle imprime la liste d'engagement et la signe.
- La responsable d'équipe ou l'entraîneur inscrit les numéros de maillot sur la liste d'engagement imprimée, puis l'entraîneur-e la signe.
- Lors du Swiss Volley Final 4 (M16 - M23), les équipes peuvent réserver une salle d'entraînement le samedi et le dimanche pour des entraînements, également avant la cérémonie d'ouverture ou après leurs matchs de demi-finale et le jour de la finale. Lors de la réservation, l'organisateur s'efforce de satisfaire toutes les équipes. Les équipes n'ont pas droit à au moins en entraînement dans une salle d'entraînement.

3.3.4 CHSJ SAR

Comme écrit dans le paragraphe 3.1 , la liste d'engagement ne peut pas être utilisée. Le déroulement sur place est adapté en conséquence :

- L'organisateur imprime toutes les listes d'équipes après la date limite de saisie et les met à la disposition des entraîneurs lors du check-in. **L'AR est responsable de l'attribution correcte des licences aux joueurs/joueuses (min. JL) et de l'obtention avant la date limite des autorisations exceptionnelles de la CRI, dans le cas des joueurs/joueuses qui n'ont pas pris leur licence d'origine auprès d'un club de l'AR.**
- L'entraîneur-e doit réduire son effectif à 14 joueurs/joueuses lors du check-in et inscrire le numéro des joueurs/joueuses. Il n'est pas permis d'ajouter des personnes à la liste d'équipe sur place. L'entraîneur-e signe ensuite la liste d'équipe imprimée.
- La liste d'équipe signée est valable pour tout le week-end et ne peut pas être modifiée.

3.4 Après le tournoi

- Au plus tard 14 jours après la fin du tournoi, l'organisateur envoie au club un décompte détaillé des frais d'arbitrage et des éventuels dommages.
- L'organisateur verse le solde au club dans les 21 jours suivant la fin du tournoi.

4. Frais

Outre les frais tels que le voyage, les repas et un éventuel hébergement avant le jour du tournoi, il faut prévoir les frais de tournoi indiqués ci-dessous.

4.1 Tournois et matchs individuels sans frais de participation

Lors de la phase suivante du CHSJ, il n'y a pas de frais de participation.

4.1.1 Tour préliminaire des CHSJ M16

- Aucune caution n'est facturée au préalable. Les éventuels frais de vandalisme peuvent être facturés aux équipes participantes.
- Aucun frais de participation n'est facturé.
- Les frais d'arbitrage pour la journée de tournoi du groupe de 3 équipes ou pour les matchs individuels sont répartis équitablement entre les équipes.
- L'arbitre du match ou des matchs facture ...
 - dans le cas de matchs isolés, les honoraires de la région concernée pour un engagement de 2L
 - dans le cas d'un groupe de 3 équipes, les honoraires de la région respective pour un engagement lors d'un jour de tournoi. Si la région n'a pas de règlement pour un jour de tournoi, le montant selon le RV (III.13 Honoraires), de 150 CHF est applicable.

4.2 Tournois avec frais d'équipe

Lors de la phase suivante des CHSJ, des frais d'équipe, basés sur le RV (III.11 frais de participation), s'appliquent. Leur montant exact est fixé chaque année par la CRI, dans le cadre des possibilités du RV.

4.2.1 1ère et 2ème journée des CHSJ (M16 - M23)

- Une caution de CHF 500.00 est facturée à l'équipe au préalable. Celle-ci, déduction faite des frais d'arbitrage et des éventuels frais de vandalisme, sera remboursée par l'organisateur avec la facture finale dans un délai de 21 jours.
- Frais de participation d'un montant **de CHF 150.00 par équipe**.
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (CHF 190.00 à 250.00).
- Si une équipe quitte les CHSJ prématurément (cérémonie de clôture), elle sera sanctionnée par une amende de CHF 350.00. Cette amende sera déduite de la caution et va à l'organisateur. La première cérémonie de clôture a lieu immédiatement après la phase de groupes et la deuxième cérémonie de clôture après les matches croisés.

4.3 Tournois avec frais de participation par personne

Lors de la phase suivante des CHSJ, des frais de participation liés aux personnes sont perçus, conformément au RV (III.11 Frais de participation). Leur montant est fixé chaque année par la CRI dans le cadre des possibilités du RV.

Pour le calcul de ces frais, chaque personne participant officiellement au tournoi (head coach, assistants coachs, autre staff ainsi que joueurs/joueuses) paie des frais de participation. Afin de permettre aux organisateurs de mieux planifier leurs ressources, chaque équipe doit indiquer le nombre définitif de personnes dès l'inscription administrative. Le nombre de personnes indiqué sera pris en compte pour la facturation des frais de participation. L'organisateur ne remboursera pas de frais de participation si le nombre de personnes sur place est inférieur à celui indiqué lors de l'inscription administrative. **L'organisateur est libre d'ajouter des personnes le jour du tournoi, mais n'a aucune obligation de le faire.**

Exemple : l'équipe indique 15 personnes lors de l'inscription administrative et paie pour celles-ci. Sur la liste de l'équipe, elle inscrit au total 20 personnes (17 joueurs/joueuses et 3 officiels). Sur place, 16 personnes se présentent (13 joueurs/joueuses et 3 officiels), qui figurent toutes sur la liste d'équipe. Dans ce cas, l'organisateur peut ...

- demander que l'un des joueurs/joueuses ou l'un des officiels ne participe pas au tournoi en tant que personne officielle et ne puisse donc pas s'asseoir sur le banc.

- autoriser la personne supplémentaire en tant que personne officielle parce qu'elle figure déjà sur la liste de l'équipe. S'il l'autorise, les frais de participation supplémentaires seront facturés au moment de la facture finale. Dans le cas où la personne supplémentaire n'est pas inscrite sur la liste d'équipe, l'organisateur n'a aucune marge de manœuvre et ne peut pas l'autoriser à participer au tournoi.

4.3.1 Swiss Volley Final 4 (M16 - M23)

- Une caution de CHF 500.00 est facturée à l'équipe au préalable. Celle-ci, déduction faite des frais d'arbitrage et des éventuels frais de vandalisme, sera remboursée par l'organisateur avec la facture finale dans les 21 jours.
- Frais de participation (y compris contribution à l'infrastructure, 3 repas, possibilités d'entraînement, T-shirts) d'un montant de CHF 100.00 par personne. Le nombre de personnes (joueurs/joueuses, officiels) indiqué lors de l'inscription administrative sert de base de calcul.
- En plus des frais de participation, les équipes peuvent réserver une nuit du samedi au dimanche à Aarau ou dans les environs dans un hôtel 3* au moins, y compris le petit-déjeuner du dimanche pour CHF 80.00 par personne (joueurs/joueuses, officiels).
- Frais d'arbitrage pour le tournoi (env. CHF 200.00 à CHF 230.00 par tournoi).
- Si une équipe quitte le CHSJ prématurément (cérémonie de clôture) ou arrive en retard (cérémonie d'ouverture), elle sera sanctionnée par une amende de CHF 350.00. Cette amende sera déduite de la caution et sera destinée à l'organisateur. La cérémonie d'ouverture obligatoire aura lieu le samedi et la cérémonie de clôture se terminera - sauf retard - aux alentours de 19h00.

4.3.2 CHSJ M14 ; CHSJ SAR (M17)

- Une caution de CHF 500.00 sera facturée à l'équipe au préalable. Celle-ci, déduction faite des frais d'arbitrage et des éventuels frais de vandalisme, sera remboursée par l'organisateur avec la facture finale dans les 21 jours.
- Frais de participation d'un montant de CHF 40.00 par personne. Le nombre de personnes (joueurs/joueuses, officiels) indiqué lors de l'inscription administrative sert de base de calcul.
- Les frais d'hébergement et de restauration sont exclus. L'organisateur fait une offre facultative aux équipes participantes.
- Si une équipe quitte les CHSJ prématurément (cérémonie de clôture), elle sera sanctionnée d'une amende de CHF 350.00 par faute. Cette amende sera déduite de la caution et sera destinée à l'organisateur.

5. Compétition

5.1 Litiges et non-respect des règles

- En cas de protestation, d'ambiguïté ou de litige le jour du tournoi, le jury de compétition prend une décision immédiate et définitive. Un recours ultérieur n'est pas possible.
- En cas d'irrégularités (licences incorrectes, etc.), une équipe peut également être disqualifiée du tournoi ultérieurement. Dans un tel cas, la CCHI décide, selon le RV, des éventuelles sanctions et du classement du tournoi ou des différents matchs.

5.2 Composition de l'équipe

- Une équipe SAR, M18, M20 et M23 se compose de 19 personnes au maximum : 14 joueurs/joueuses et 5 officiels (p. ex. 1 head coach, 2 assistants coachs, physio et médecin). Voir également à ce sujet le règlement Libero, RV art. 75a.
- Une équipe M16 se compose de 17 personnes au maximum : 12 joueurs/joueuses et 5 officiels (p. ex. 1 head coach, 2 assistants coachs, physio et médecin).
- Une équipe U14 se compose de 10 personnes au maximum : 8 joueurs/joueuses et 2 officiels. Les entraîneurs-e-s n'ont pas besoin de licence (RV art. 214). **Trois officiels peuvent être inscrits sur la liste d'engagement.** Cependant, seuls deux officiels peuvent être alignés lors d'un match.

Les joueurs/joueuses blessés peuvent être pris en compte dans le contingent de l'équipe si le nombre maximal de personnes n'est pas atteint. Les parents/proches/connaissances ne peuvent pas être pris en compte dans le contingent de l'équipe, même si le nombre maximal de personnes n'est pas atteint. L'organisateur n'est pas responsable de l'hébergement et de la restauration de ces personnes.

5.3 Licences

Les licences suivantes sont nécessaires, conformément à l'art. 38/39 du RV :

- **CHSJ U14 :**
 - Joueurs/joueuses nés **en 2014** et plus jeunes avec une LLM M13.
 - joueurs/joueuses nés **en 2013** avec une LLC M16.
 - Les entraîneurs n'ont pas besoin de licence (RV art. 230).
- **CHSJ M16 :**
 - LLC, LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR
- **CHSJ SAR, CHSJ M18 - M23 :**
 - LLJ, LLR, LLN, LDN, LDR

Particularités, **concernant l'octroi de licences aux joueurs/joueuses en rapport avec les CHSJ :**

- RV art. 43, al. 3
Pour les rencontres du championnat suisse de la relève ou autres compétitions nationales, trois doubles licences au maximum sont autorisées dans le deuxième club, à l'exception des matchs du championnat suisse de la relève féminine, dans lesquels les doubles licences dans le deuxième club ne sont pas autorisées.
- RV art. 14, al. 2
Les joueurs transférés de l'étranger en LN ne sont pas autorisés à participer aux matchs des catégories SAR, M23, M20, M18, M16, ni à leur championnat suisse de la relève, sauf s'ils ont le statut JFL.

5.4 Matériel

- **CHSJ M16-M23 :** les balles de match et les balles d'échauffement sont mises à disposition par l'organisateur ou l'équipe recevante.
- **CHSJ SAR, CHSJ U14:** les ballons de match sont mis à disposition par l'organisateur. Les ballons d'échauffement doivent être apportés par les équipes.

5.5 Technical Meeting

La participation au Technical Meeting (TM) est obligatoire pour toutes les équipes (**à l'exception du tour préliminaire des CHSJ M16**). L'organisateur peut répartir le TM en groupes, le programmer le jour du tournoi ou le tenir à l'avance par réunion en ligne. Le contenu du TM est :

- Présentation des responsables de la salle, du chef-arbitre et des entraîneur-e-s.
- Explications sur la compétition et le mode (déroulement et plan du tournoi)
- Explications sur le protocole de match (horaires d'échauffement sur le terrain, zones de Warm Up, ...)
- Constitution du jury de compétition (voir point)5.6
- Autres informations (restauration, etc.)

5.6 Jury de compétition

Le jury est constitué les jours de tournoi (**à l'exception du tour préliminaire des CHSJ M16**). Il se compose de la cheffe des arbitres (dans la catégorie M14, un membre du CO au lieu de la cheffe des arbitres) et de deux autres personnes qui doivent appartenir à différentes AR.

5.7 Distinctions

- Dans la catégorie M16 - M23, les distinctions des MVP sont décernées uniquement lors du Swiss Volley Final 4. Le choix des MVP est effectué par SV.
- Dans la catégorie SAR, un MVP par genre est récompensé. Le choix des MVP est effectué par SV.
- Dans la catégorie M14, la meilleure équipe-arbitre est élue. Le choix est effectué par les équipes participantes au cours du tournoi.
- Chaque organisateur a le droit d'attribuer d'autres distinctions en accord avec SV.

5.8 Divers

– Nombre d'arbitres lors du tour préliminaire des CHSJ M16

Conformément au RV, art. 225, les matchs du tour préliminaire des CHSJ M16 sont dirigés par une arbitre.

– Règles de jeu spéciales M14 (RV, art. 253) lors des CHSJ et des tournois de qualification régionaux pour les CHSJ

Le terrain de jeu mesure 6,1 mètres sur 13,4 mètres (grand terrain de badminton). La zone d'attaque est de 2 mètres. Les matchs se jouent avec un ballon normal.

Les matchs se déroulent selon le système 4-4 (deux (2) joueurs/joueuses avant (Pos 2, Pos 4) et deux (2) joueurs/joueuses arrière (Pos 1, Pos 5)). Quatre changements de joueurs sont autorisés par set.

La joueuse qui sert se trouve à la position 1. La pénétration de la position 1 est obligatoire, les permutations (les positions déterminées par la rotation doivent être respectées pendant tout le tour de jeu) ne sont pas autorisées. Après trois services consécutifs, l'équipe au service effectue une rotation d'une position. Les matchs se jouent sans libéro.

– Règles de jeu spéciales M16 (RV art. 252) lors des CHSJ et des tournois de qualification régionaux pour les CHSJ.

Les matchs se déroulent selon le système de jeu 6-6.

La pénétration de la position 1 est obligatoire, les permutations (les positions déterminées par la rotation doivent être respectées pendant tout le tour de jeu) ne sont pas autorisées. Après trois services consécutifs, l'équipe au service effectue une rotation d'une position. Les matchs se jouent sans libéro. ([exemple en vidéo](#))

– Numéros de maillots (RV, art. 76)

Les numéros de 1 à 99 sont autorisés dans toutes les LJ et dans tous les matchs des championnat suisse juniors.

– Discipline

- Seuls les officiels sont autorisés à pénétrer sur la surface du tournoi.
- Les règles officielles de la FIVB s'appliquent. Cinq personnes au maximum peuvent prendre place sur le banc des entraîneurs, conformément aux règles officielles de volleyball en vigueur :
 - personnel d'entraînement (licencié, à l'exception de la catégorie U14) : un head coach, deux assistants coachs au maximum
 - personnel médical (non licencié) : un physiothérapeute et un médecin.
- Pendant le match, seul le Head Coach est autorisé à se tenir debout. Toutes les autres personnes doivent être assises sur le banc.

6. Médias et communication

Comme chaque année, SV ainsi que les organisateurs essayeront d'informer et de faire parler un maximum des tournois, et en particulier du Swiss Volley Final 4. SV est cependant dépendant de l'aide des clubs participants. Aidez-nous donc – faites parler de votre participation aux CHSJ et de l'évènement en lui-même dans les médias!

6.1 Wording

Le terme correct du tournoi final est « Swiss Volley Final 4» et doit être utilisé avec l'article «le». Veuillez s'il vous plaît utiliser ces termes sur vos canaux d'information.

6.2 Réseaux sociaux

Informez et activez votre communauté ! Motivez vos joueurs participants à participer à la communication et à poster sur les réseaux sociaux. Aimez et partagez les meilleures publications sur tous vos réseaux.

Swiss Volley est actif sur Facebook (@volleyball.ch), Instagram (swiss.volley) et YouTube (Swiss Volley). Veuillez marquer Swiss Volley sur toutes les publications possibles.

Les Hashtags suivants doivent être utilisés : #SwissVolley, #volleyfinal4, #volleyball